

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 MAI 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
05/2/10
DOSSIER N°7469**

AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE - ANNÉE 2026

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Archives Départementales*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

OBJET : AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE - ANNÉE 2026



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n°CD2017-05/1/15 du Conseil départemental du 19 mai 2017 adoptant le règlement d'aides pour la restauration du patrimoine ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-05/2/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer la subvention récapitulée dans le tableau ci-après, au titre de l'aide à la restauration du patrimoine, pour un montant global de **15 000 €** :

| Commune | Nature des travaux | Montant H.T. des travaux | Montant de la dépense éligible | Autres financements sollicités | Montant maximum octroyé |
|------------------------|--|---------------------------------|---------------------------------------|---|---------------------------------|
| SAINT-LAURENT | Restauration de la toiture de l'église Saint-Laurent | 152 686,50 € | 152 686,50 € | DETR (35 %) 53 440,27 € Sauvegarde de l'art français 15 000 € Fondation du patrimoine Objectif collecte 30 000 € | 15 000,00 € (aide plafonnée) |
| TOTAL Bâtiments | | | | | 15 000,00 € |

- d'autoriser La Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le budget départemental Art 2041482 – ref fonct 312.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET